



SOMMAIRE

P 1/1 Editio
P.2/1 Rentrée 2011
P.3/2 Notation administrative
P.4/3 Accompagnement personnalisé en lycée
P.5/3 Stage syndical « Lettres »
Annexe 1 : affiche
Annexe 2 : fiche syndicale révision de note adm.
Annexe 3 : enquête L.A.P.
Annexe 4 : modèle de demande d'aurorisation
d'absence

Infos académiques n°6

1 - ÉDITO

Finir le travail, tel semble être le mot d'ordre de Fillon à ses ministres pour cette dernière année du quinquennat. Qu'on prenne la question de l'éducation ou celle de la Fonction Publique, celle des salaires ou celle de la dépendance, il est clair que les logiques politiques à l'œuvre depuis cinq ans sont poursuivies et amplifiées. Proposition de loi Mancel visant à restreindre la Fonction Publique d'État aux missions régaliennes, provocation de C. Jacob au sujet de « l'emploi à vie des fonctionnaires », gel des salaires et augmentation des prélèvements pour pension, primes « à la casse » pour les Recteurs et les chefs d'établissement, poursuite de la RGPP et du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, précarité pérennisée : la Fonction Publique est au cœur du cyclone sarkozyste. Comme l'est l'éducation, qui paye un lourd tribut aux suppressions de poste, alors que le privé est clairement favorisé.

En même temps, les réformes sèment le désordre et désorganisent les établissements, à l'instar de la réforme des lycées et celle de la formation des maîtres. Toutes les garanties d'indépendance et d'impartialité dont nous disposons et qui assurent aux usagers que nous n'obéissons pas à des intérêts particuliers lorsque nous instruisons, évaluons et orientons leurs enfants sont sur le point de voler en éclats : suppression de la double notation, recentrage de l'évaluation sur le seul chef d'établissement, primes au mérite attribuées de façon discrétionnaire, assujettissement de nos missions au projet particulier de l'établissement...

Pour le SNES, la FSU, les prochains mois sont déterminants : il faut arrêter Chatel avant qu'il n'ait mis le second degré à terre. C'est pour cela que, malgré les combats déjà menés à l'automne, nous appelons avec force à reprendre le chemin de lutte le jeudi 10 février pour une grève nationale (à laquelle la CGT vient de se rallier) dans l'éducation et le samedi 19 mars pour une manifestation nationale.

2 - RENTRÉE 2011

Après les réunions du CTPA le 20 janvier et des CTPD le 27 janvier, les chiffres annoncés par le recteur et les IA confirment les analyses du SNES : notre académie subit une nouvelle saignée, les suppressions allant bien au-delà de ce que les évolutions démographiques pourraient expliquer.

En effet, à encadrement constant - dont chacun sait qu'il est un des plus mauvais de France métropolitaine - et en raison de la perte de 350 élèves par rapport au constant de rentrée 2010, le recteur et les IA auraient pu annoncer la suppression de l'équivalent de 62 postes (- 40 ETP pour le 06, - 22 ETP pour le 83).

Pourtant le recteur et les IA suppriment dans les collèges et les lycées de notre académie l'équivalent de 244 ETP en retirant de nos établissements 4387 heures-poste.

Pendant ce temps-là, le ministre occupe le terrain avec son plan média en distillant ses annonces : plan sciences, LV dès 3 ans, etc...

Vous trouverez ci-dessous la synthèse des suppressions à la rentrée 2011

	Effectifs			Variation en ETP		
	Constat rentrée 2010	Prévision rentrée 2011	Variation	HP	HS	Total
Collèges 06	42753	42517	-236	-76	5	-71
Collèges 83	43236	43378	142	-38	17	-21
Lycées 06	24482	24895	413	31	-4	27
Lycées 83	19615	20147	532	12	14	26
LP 06	8091	7568	-523	-76	-9	-85
LP 83	8407	7729	-678	-97	-12	-109
Total	146584	146234	-350	-244	11	-233

Attention : le CA doit se prononcer par un vote sur la répartition de la dotation, donc voter sur le Tableau de Répartition des Moyens par Discipline (TRMD). Certains chefs d'établissement souhaitent faire voter le CA uniquement sur les ouvertures et fermetures de poste. Madame le recteur a été interpellée par le SNES sur cette question à l'occasion du CTPA du 20 janvier 2011. Elle a bien entendu confirmé nos analyses. En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter la section académique du SNES.

3 - NOTATION ADMINISTRATIVE

La campagne de notation administrative 2010-11 va bientôt ouvrir et il n'est pas inutile de faire quelques rappels :

- La proposition de note du chef d'établissement devient la note définitive si le rectorat ne la renvoie pas modifiée à votre chef d'établissement, ou si vous ne la contestez pas.
- Si vous contestez la proposition de note, et seulement dans ce cas, votre note sera examinée en Commission Paritaire (CAPA).
- Le SNES a obtenu que désormais TOUTE DIMINUTION de note fasse l'objet d'un rapport du chef d'établissement émargé par l'intéressé. Toute augmentation supérieure à 1 point pour les enseignants (0,40 pour les CPE), ainsi que toute proposition de note en dehors de la grille de référence, doivent également faire l'objet d'un rapport du chef d'établissement
- Les collègues des premiers échelons doivent bénéficier d'une augmentation de note « significative » afin de tenir compte des délais plus rapides de promotion entre le 1^{er} et le 5^e échelon. Si vous estimez que tel n'est pas le cas, n'hésitez pas à contester la note.
- Les TZR doivent être notés par le chef d'établissement de rattachement, mais il est tenu de s'informer auprès du ou des établissements d'affectation. De même pour les TZR, « les conditions particulières propres à l'exercice des fonctions de remplacement » doivent être prises en compte. Cette fonction ne doit en aucun cas porter préjudice, comme cela a pu être (est toujours ?) trop souvent le cas.
- La proposition de note doit prendre en compte le nouvel échelon si une promotion a eu lieu.
- Signer la fiche de notation n'implique en aucun cas l'acceptation de la proposition de note du chef d'établissement, mais signifie simplement qu'on en a pris connaissance.
- Si il y a désaccord avec cette proposition de note, il est parfaitement normal de rencontrer le chef d'établissement pour tenter d'obtenir une amélioration.
- Si cette démarche n'aboutit pas, faire appel dans les huit jours, en adressant au recteur par voie hiérarchique une demande de révision de note. Vous devez avoir communication de tout courrier ou rapport adressé par le chef d'établissement au rectorat au sujet de votre notation. De la même manière, tout courrier de votre part doit passer par la voie hiérarchique.
- Ne pas oublier d'envoyer au SNES le double de la réclamation, accompagné d'explications et de la fiche syndicale ci-jointe
- Les grilles « cible » et la fiche syndicale : www.nice.snes.edu rubrique Carrières / Notation administrative

Pas d'entretien professionnel

Nouveau sujet d'inquiétude et de débats, une évaluation annuelle par entretien professionnel avec suppression de la notation vient d'être généralisée dans la Fonction Publique. C'est le compte rendu littéral de l'entretien, servant de base à l'établissement des tableaux d'avancement, qui va servir à octroyer des avantages et des pénalités aux agents pour leur faire accéder plus rapidement ou plus lentement à l'échelon supérieur, sans garantie commune de carrière.

L'objectif politique est le suivant (*discours de N. Sarkozy du 19 septembre 2007 sur la "refondation" de la fonction publique*) : fonder la rémunération et la revalorisation des fonctionnaires sur cette évaluation individualisée du "mérite", par les supérieurs hiérarchiques les plus "proches", pour mieux évacuer la question de la revalorisation de notre profession.

Pour l'instant cependant, les personnels de l'Education Nationale bénéficient d'un système dérogatoire qui maintient la double évaluation IPR et chef d'établissement et l'existence d'une note chiffrée. Pourtant, certains chefs d'établissement jouent du brouillage lié à la réforme qui concerne les autres fonctionnaires pour initier des procédures managériales illégitimes, en pratiquant ces entretiens ou en faisant remplir des fiches d'auto-évaluation.

Le SNES vous encourage à les refuser collectivement pour contrer la volonté des chefs d'établissement de s'immiscer dans le domaine pédagogique et préserver la double notation qui, malgré ses insuffisances, évite le règne de l'arbitraire et permet d'être abordée de façon transparente, objective et contrôlable en vue des promotions d'échelon. Rappelons que la notation administrative repose toujours sur la base d'une note encadrée par une grille liée à l'échelon, commune à tous dans un corps, pouvant être revue en cas de contestation ou d'harmonisation en CAPA, associée à un commentaire administratif du chef d'établissement. Ce n'est pas le cas d'un entretien et d'un rapport. Les grilles ne sont pas des rigidités superflues, ce sont des cadres collectifs et des garanties. Défendons-les.

4 - ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE EN LYCEE : LE FOURRE-TOUT

En l'absence de cadrage national, l'Accompagnement Personnalisé (AP) en seconde s'est mis en place de manières très diverses dans les établissements. Alors que les horaires disciplinaires ont été largement amputés par la réforme, ce dispositif fourre-tout suscite souvent les plus vifs mécontentements. L'organisation de cet accompagnement étant entièrement abandonnée au local, les dispositifs les plus divers sont mis en œuvre avec parfois des pressions sur les services des collègues.

A l'heure où l'administration commence à envisager le dispositif pour les classes de première en organisant des réunions-bilans seconde et en formulant des orientations pour l'accompagnement personnalisé en première, il est important que nous élaborions **notre bilan** de l'accompagnement personnalisé dans les établissements de l'académie afin de porter dans toutes les instances la parole experte des personnels que nous représentons.

Dès aujourd'hui, remplissez l'enquête Accompagnement Personnalisé et renvoyez-la à la section académique du SNES.

5 - STAGE SYNDICAL « LETTRES »

Le SNES organise un stage syndical académique de réflexion disciplinaire destiné à tous les collègues syndiqués, professeurs de lettres classiques et modernes, exerçant en collège comme en lycée.

Ce stage se déroulera au collège de La Peyroua au Muy le jeudi 7 avril 2011 de 9h30 à 17h en présence de Magali Espinasse, membre du groupe national SNES « Lettres »

Programme

Lycée : changements introduits dans l'enseignement du français au lycée dans le cadre de la réforme : réorganisation des séries, avenir de la filière L, modification des programmes, réductions horaires, problème de l'EAF, l'enseignement d'exploration « littérature et société », programme d'œuvres proposé en terminale L

Collège : nouveaux programmes de français, livret de compétences du socle commun.

Langues anciennes : sort réservé à l'enseignement des langues anciennes, qui sont particulièrement menacées dans le cadre des réformes en cours.

Le SNES est à la fois un outil de lutte syndicale et un espace où la pensée s'élabore de façon collective avec tous les collègues qui souhaitent nous rejoindre, dans le but de faire émerger des propositions pour l'école : alors que tant de réformes nous sont aujourd'hui imposées sans nous demander notre avis, nous devons plus que jamais nous faire entendre et refuser de nous laisser confisquer la réflexion !

Pensez à déposer votre autorisation d'absence avant le 7 mars 2011 (modèle sur www.nice.snes.edu rubrique « stages syndicaux »)

Modèle de demande d'autorisation d'absence

**A reproduire et à remettre à votre chef d'établissement un mois
avant la date du stage au plus tard.**

Nom et prénom -grade et fonction -établissement

à Monsieur le Recteur de l'académie de Nice
sous-couvert de Monsieur l'Inspecteur d'académie des Alpes-Maritimes (du Var)
sous-couvert de Monsieur le Proviseur (Principal) (Directeur) du lycée (collège) (CIO)

Objet : demande d'autorisation d'absence

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions :

* de la loi n°84-16 du 11.01.84 (article 34 alinéa 7), portant statut général des fonctionnaires *

* de la loi n°82-997 du 23.11.82 relative aux agents non-titulaires de l'Etat *

définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence le _____. ** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage est organisé par le secrétariat académique du SNES, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O. du 5.2.93).

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Fait à ... , le ... Signature

** indiquer l'une ou l'autre référence selon que vous êtes titulaire ou non.*

Bulletin d'inscription à un stage syndical

A compléter par chaque stagiaire **et à retourner au SNES**, 264 bd de la Madeleine, 06000 Nice le plus tôt possible. **Nous devons avoir toutes les inscriptions dix jours avant le stage.**



Intitulé et date du stage :

Etablissement :

Nom et prénom :

Adresse électronique :

Adresse personnelle et n° de téléphone :

**MERCI DE TRANSMETTRE CETTE ENQUETE
à la section académique du SNES pour LE 7 MARS 2011**

ENQUETE LYCEE ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

LYCEE (précisez)

Enquête remplie par :

EN CLASSE DE SECONDE : bilan 2010-2011

A quel moment l'AP a-t-il débuté dans l'année ?

.....
.....

Son organisation a-t-elle fait l'objet d'une concertation dans l'établissement ? (Précisez) .

.....
.....
.....

I- LES HORAIRES DE L'AP

Nombre d'heures hebdomadaires attribuées à l'élève pour l'AP :

Nombre d'heures prof hebdomadaires attribuées à l'AP :

L'organisation de l'AP est-elle uniforme (horaires attribués, organisation générale) dans l'établissement ?.....

Si non, précisez :

.....
.....

II- LES CONTENUS DE L'AP :

Les heures d'AP sont-elles explicitement rattachées à des disciplines ?

Si oui, lesquelles et selon quelle répartition?

.....
.....
.....
.....

Si non, sur quelles bases (méthodologie, orientation...) la répartition des intervenants s'effectue-t-elle ?

.....

.....

.....

- ☐ Les enseignements volontaires exclusivement
- ☐ Des enseignants volontaires et non volontaires
- ☐ Des professeurs stagiaires

.....

...

.....

- ☐ **Leurs élèves**
- ☐ **Des élèves d'autres divisions**
- ☐ **Les deux**

- ☐ Par regroupement de plusieurs divisions
- ☐ Par division
- ☐ Par demi division
- ☐ Par groupes inférieurs à 17

- ☐ **Très motivés**
- ☐ **Motivés**
- ☐ **Indifférents**

- ☐
- oui**
- ☐
- non**

IV- QUE BILAN GLOBAL DANS L'ETABLISSEMENT?

Pour l'AP en seconde, les professeurs sont dans l'ensemble :

- ☐ Satisfaits
- ☐ Mécontents
- ☐ Indifférents

Quels sont les principaux motifs d'insatisfaction?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Une réunion-bilan de l'AP seconde a-t-elle eu lieu? (précisez)

.....
.....

Quelles évolutions sont envisagées pour 2011?

.....
.....
.....

EN CLASSE DE PREMIERE : projet pour 2011 -2012

Une réunion de réflexion sur l'organisation de l'AP en première a-t-elle été organisée dans l'établissement, sous quelle forme?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Les constats et bilans sur l'AP en seconde ont-ils servi de préalable à la réflexion sur l'organisation de l'AP en première?

☐ Oui ☐ Non

.....
.....

Quelles pistes d'organisation ont été envisagées?

.....
.....
.....
.....
.....

Horaire hebdomadaire élève consacré à l'AP?

.....
.....

Heures prof hebdomadaires attribuées à l'AP

.....
.....

Organisation générale prévue :

- ☐ **Par division**
- ☐ **Par série**
- ☐ **Par niveau**
- ☐ **Autre(s) précisez**

Quels enseignements pourraient être concernés par l'AP?

.....
.....

Comment seraient-ils répartis?

.....
.....
.....
.....

Quelles sont les demandes des collègues à ce sujet?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

SALAIRES PLOMBÉS

Perte de 9% de pouvoir d'achat
depuis 2000

POSTES SUPPRIMÉS

- 244 ETP dans le second degré
- 116 dans le premier degré
- 14 administratifs
- 374 dans l'académie

GRÈVE NATIONALE ÉDUCATION

À L'APPEL DE LA FSU

JEUDI 10 FÉVRIER

PAS CETTE ÉCOLE !

MANIFESTATIONS

NICE : 10h, théâtre de Verdure

TOULON : 10h, place de la Liberté

HIÉRARCHIE PRIMÉE

Après la prime à la casse pour les
recteurs, le ministre envisage celle
des chefs d'établissement

PRIVÉ AVANTAGÉ

Rallonge budgétaire de 4
millions d'euros équivalant à
300 emplois pris au service
public

LYCÉES DÉBOUSSOLÉS

Réformes du lycée et des STI-STL rejetées
par les personnels

COLLÈGES ABANDONNÉS

DHG indigentes, LPC, socle commun, ...